

DOMMAGES-OUVRAGE



Une couverture
en béton armé
pour votre chantier.

PARIS

MARSEILLE

NICE

CANNES

Le spécialiste de l'assurance immobilière
qui met de la couleur dans la pierre.

ODEALIM

Les garanties indispensables dans un seul contrat.

Nos garanties...

La **Dommages-Ouvrage** obligatoire (D.O) & la **Responsabilité Civile (R.C)** décennale des **Constructeurs Non Réalisateurs (C.N.R)**

La D.O couvre **en dehors de toute recherche de responsabilité**, le préfinancement nécessaire à la réparation :

- des dommages matériels subis par les travaux assurés relevant de la R.C des constructeurs,
- ceux subis par les éléments d'équipement dissociables relevant de la garantie de « bon fonctionnement »,
- ceux subis par les ouvrages existants du fait des travaux neufs assurés,
- et les dommages immatériels consécutifs (ex : pertes de loyers, privation de jouissance,...).

La **Tous Risques Chantier (T.R.C)**

Applicable **uniquement pendant la période du chantier**, elle couvre :

- les dommages matériels subis par les travaux neufs et par les ouvrages existants du fait des travaux neufs,
- le coût des travaux de dépose, démolition, déblaiement, démontage, décontamination, nettoyage, étayage nécessaires à la réparation d'un sinistre garanti.

La **Responsabilité Civile Maître d'Ouvrage (R.C.M.O)**

Applicable **uniquement pendant la période du chantier**, elle couvre les conséquences pécuniaires de la R.C que peut encourir le Maître d'Ouvrage à la suite de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs subis par les tiers du fait de la réalisation des travaux (à l'exclusion des dommages causés par l'amiante).

Pour

Les syndicats de copropriétés, les copropriétaires, les particuliers.

Le petit plus d'Odealim

Une équipe est entièrement dédiée à la souscription et à la gestion de vos contrats D.O

N° VERT **0800 67 80 77**

Mail : do@odealim.com

Choisissez en option la **protection juridique chantier** :

Elle peut être **amenée à jouer dans le cadre d'un contentieux** ne relevant pas des garanties précédentes, durant la période du chantier et dans les 24 mois après réception avec un maximum de 36 mois quel que soit le nombre de sinistres déclarés ou de procédures engagées.

Tarifez tous vos chantiers en ligne sur odealim.com.

Optez pour la mise en place simplifiée par abonnement à une police « cadre » pour la tarification et la gestion de vos assurances chantier.

Nos atouts



Force de négociation



Équipe dédiée



Proximité régionale



Espace client

ASSURCOPRO

**RIPERT
DE GRISSAC**

odealim.com

ODEALIM